

ANALYSER LES SPORTS DE NATURE : DE L'ORDRE LOCAL AU RESEAU

Jean-Pierre Mounet*, Clémence Perrin-Malterre, Yohann Rech*****

** Laboratoire PACTE-Territoires UMR 5194*

Université Joseph Fourier (Grenoble 1)

*** Clermont Université, Université Blaise Pascal, EA 4281, PAEDI, BP 10448,*

F-63000 Clermont-Ferrand

**** Laboratoire Sport et Environnement Social (SENS) Université Joseph Fourier (Grenoble*

1) BP 53X 38040 Grenoble Cedex 9

<i>In Quidu, M. (Ed.) (2012). LES SCIENCES DU SPORT EN MOUVEMENT Innovations et traditions théoriques en STAPS. Paris. L'Harmattan.</i>
--

RESUME : Ce chapitre présente deux conceptions de l'analyse organisationnelle, au sens large (Friedberg, 1933 ; Latour, 2006) appliquées aux sports de nature. Il discute de leur pertinence théorique et empirique à partir d'exemples de travaux réalisés grâce à ces deux cadres théoriques. Il conclut en mettant en évidence les liens entre le contexte étudié, la « focale recherchée » et le choix de l'une de ces deux théories.

INTRODUCTION

Comprendre au plan local l'insertion des sports de nature dans la société et la nature, c'est d'abord comprendre la forme d'organisation qui est la leur en fonction de leurs caractéristiques particulières.

Ce chapitre présente deux conceptions de l'analyse organisationnelle, au sens large, des sports de nature : l'approche de l'action organisée développée par Friedberg (1993) et la

théorie de l'acteur-réseau formalisée par Latour (2006). Après avoir présenté quelques caractéristiques des sports de nature, nous donnerons les grandes lignes de ces deux cadres théoriques et de leur utilisation dans l'analyse des sports de nature, puis nous nous attacherons à montrer leurs avantages et limites réciproques à travers une série d'interrogations.

En quoi chacun d'entre eux permet-il de caractériser l'organisation locale des sports de nature ?

Quels types de connaissances produisent-ils ? Sont-elles du même ordre et compatibles entre elles ? Permettent-elles d'aborder et de résoudre les mêmes problèmes concrets ? Et, enfin, leur chronologie d'apparition correspond-elle ou non à une évolution intellectuelle et empirique de la réflexion sur ces activités ?

LES SPORTS DE NATURE, DES INCERTITUDES NATURELLES AUX INCERTITUDES SOCIALES

Nés pour beaucoup d'entre eux de pratiques utilitaires, parfois fort anciennes, les sports de nature ont connu une augmentation remarquable du nombre de leurs pratiquants durant les quatre dernières décennies.

La démocratisation puis la massification de ces activités s'accompagne d'une transformation des conditions de leur pratique dont la station de ski est l'archétype. Dans les sites les plus fréquentés, aux incertitudes naturelles liées au milieu de pratique – minorées pour permettre l'accès au plus grand nombre - succèdent alors des incertitudes sociales liées à une faible pré-structuration globale de l'environnement social où la réglementation relative aux sports de nature a longtemps peiné et peine parfois encore à se concrétiser.

Depuis la loi de juillet 2000, une forme d'institutionnalisation locale des sports de nature tente cependant de s'instaurer sous la forme d'un plan départemental (PDESI¹) sous l'égide

¹ Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

d'une commission délibérative (CDESI²) constituée sous la présidence du conseil général. Mais sa mise en œuvre n'est pas facile car vouloir organiser les sports de nature se heurte au fait que les porte-parole traditionnels, les fédérations sportives, sont peu représentatifs de l'ensemble des sportifs concernés, une part majoritaire d'entre eux n'étant pas fédérée : en effet, les pratiquants « ordinaires » (Rech, 2010), qui n'appartiennent à aucune organisation constituée, forment, dans des proportions variables selon les disciplines, le gros des bataillons fréquentant les sites.

Comment dans ces conditions complexes, évolutives et faiblement formalisées, comprendre l'organisation locale des sports de nature ?

UNE RESOLUTION DE PROBLEMES : DE L'ACTION ORGANISEE AUX ORDRES LOCAUX

A la suite des travaux réalisés avec M. Crozier , Friedberg (1993) a fait évoluer la notion de système d'action concret vers celle d'ordre local. L'analyse organisationnelle élude alors l'environnement, l'un des facteurs-clés des organisations, pour considérer que les acteurs individuels ou collectifs peuvent se mettre en équilibre autour d'un problème commun. Un ordre local peut exister à la condition que les acteurs se trouvent en équilibre stratégique autour de ce problème. Il est la solution originale que les acteurs ont « bricolée » pour établir et stabiliser leur « coopération conflictuelle » au sein d'une action organisée, en tenant compte des textes réglementaires, issus de la législation nationale ou de réglementations locales. Le distinguo entre le local et le global est donc prégnant même si les acteurs transforment les contraintes globales et jouent avec elles en tentant d'atteindre un équilibre stratégique entre eux. Cependant, sur le problème commun – par exemple, la pratique de telle ou telle activité sportive de nature ou l'occupation des sites correspondants - les acteurs en présence peuvent avoir des positions extrêmement diverses allant de la coopération au conflit.

² Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

Friedberg précise que la définition de l'ordre local dépend, au départ, d'un choix du chercheur (p. 244) : la stratégie de recherche est fondée sur la mise en œuvre d'un choix intuitif et progressif des contours et des points centraux ou zones sensibles dont l'étude concrète permettra de progresser au mieux dans la compréhension du tout. Mais il peut exister des systèmes d'action non pertinents et la première hypothèse à formuler est certainement celle de l'existence d'un ordre local et la preuve du système doit se faire par l'existence d'un processus endogène d'auto-entretien (p. 236). Elle peut également se faire en montrant comment l'ordre local a pu transformer les contraintes de la pré-structuration de son contexte pour apporter une solution, chaque fois originale, au problème posé.

Un acteur collectif peut être considéré comme une « boîte noire » à la condition que son porte-parole représente réellement, à un moment donné, les intérêts des individus qui le composent.

Le pouvoir reste une importante clé de lecture de l'action organisée avec l'incertitude comme facteur-clé.

En prenant l'exemple du canyoning, dans les Parcs du Vercors et du massif des Bauges, il a fallu déterminer ce qu'étaient les « problèmes » que posait le développement d'un sport de nature sur un territoire (Perrin et Mounet, 2002).

Le premier « problème » qui s'est imposé a été celui de l'utilisation des sites de pratique et le partage de l'espace entre les différents usagers. Cependant, il est rapidement apparu que l'utilisation des sites n'était pas l'unique problème susceptible de fédérer les acteurs concernés par l'activité. Sur certains sites, c'est l'équipement et l'aménagement du canyon qui étaient au centre des préoccupations, notamment pour certains élus locaux qui, soucieux des problèmes de sécurité posés par l'activité, s'interrogeaient sur la qualité des équipements en place. Pour eux, il était important de savoir comment et par qui ils étaient réalisés. La question de la sécurité des pratiquants est aussi à prendre en considération. En effet, avec le

développement de l'activité, le risque d'accidents s'est accru et le « problème » des secours se pose. Ceci est devenu une préoccupation pour les élus locaux qui sont responsables de la prévention des accidents et de l'organisation de la distribution des secours sur le territoire de leur commune. Enfin, le dernier aspect à prendre en compte a été celui des modes de commercialisation de ce sport de nature qui peut participer au développement économique des territoires (Perrin et al, 2003). Ce « problème » de la structuration de l'offre commerciale de canyoning est notamment une préoccupation des gestionnaires de l'espace naturel.

Ainsi, les « problèmes » de la gestion de l'activité sur chaque site, de la structuration de l'offre commerciale, de l'organisation des secours et celle de l'équipement des sites sont les quatre éléments à prendre en compte pour comprendre comment est organisée l'activité canyoning sur un territoire.

Le cadre théorique de l'action organisée a permis d'analyser de manière fine le degré d'organisation de chaque contexte d'action et de réaliser une comparaison. En effet, l'ensemble des résultats montre une différence importante dans le degré d'organisation de chaque contexte d'action. Il existe un continuum des contextes d'action en fonction des caractéristiques de leur organisation et selon quatre dimensions : les degrés de formalisation, de finalisation, de prise de conscience et de délégation explicite. D'un côté de ce continuum se trouve l'équipement des sites qui est un contexte d'action flou dont le degré d'organisation est nul. De l'autre côté du continuum se situent les secours en canyoning dont le degré d'organisation est le plus élevé et dont les caractéristiques se rapprochent de celles d'une organisation formelle. En effet, la gestion des secours en canyoning est assurée par des acteurs publics et supportée par la collectivité. Ici est atteint le dernier palier de ce que Friedberg appelle « la séquence génétique des systèmes d'action concrets ». En effet, les acteurs du secours ont délégué explicitement un certain degré de responsabilité pour la régulation et le pilotage du système au préfet, « délégation qui coïncide le plus souvent avec

l'émergence de structures et de procédures formalisés » (p. 164). C'est ainsi que, dans chaque département, les modalités d'intervention des acteurs sont formalisées dans un plan de secours.

Entre les deux extrémités du continuum, il est possible de situer la structuration de l'offre commerciale de canyoning qui est plus ou moins importante en fonction des territoires. Dans le Massif des Bauges, la structuration de l'offre est faible car chaque prestataire a une clientèle de collectivités fidèle et suffisante pour remplir ses journées. Ils n'ont donc pas éprouvé le besoin de mieux se structurer pour attirer une clientèle individuelle. Sur le Vercors, au contraire, la structuration de l'offre est élevée car les prestataires sportifs ont mis en place un tissu relationnel efficace afin de répondre à la demande des centres de vacances et des vacanciers (Perrin et al., 2003). Cette coordination des actions se retrouve également sur les sites de pratique du Vercors, et notamment sur le canyon du Furon où les acteurs concernés ont été réunis, ce qui leur a permis de mieux se connaître, mais surtout de s'accorder sur des objectifs communs (Gayte et al., 2003). Ceci a permis d'augmenter le degré de finalisation du système et le degré de conscience que les acteurs avaient de leurs interdépendances. De plus, le Parc s'est positionné en arbitre entre les intérêts conflictuels des participants, c'est-à-dire en « intégrateur » du système, ce qui a permis d'augmenter le degré de délégation de la responsabilité du pilotage du système. Enfin, la formulation de règles par les acteurs eux-mêmes a permis d'augmenter son degré de formalisation qui va de pair avec une augmentation de la structuration du système. Ce faisant, les acteurs acceptent de réduire leur marge de manœuvre et se rendent plus prévisibles. Mais chacun est gagnant dans le sens où cela contribue à augmenter la stabilité du système.

Ces différences dans le degré d'organisation des contextes d'action peuvent s'expliquer par le niveau « d'utilité sociale perçue » des problèmes que pose l'activité. En effet, l'organisation des secours par l'autorité publique répond clairement à une demande sociale

dans une société de plus en plus sécuritaire. A l'opposé, l'équipement des sites de canyoning n'est pas une préoccupation sociale, ni une préoccupation pour la fédération et ses comités départementaux. Ce problème ne concerne finalement que très peu d'individus. En revanche, la question de la commercialisation de l'activité et des conflits d'usage qu'elle peut engendrer est une préoccupation plus importante pour les acteurs publics, et notamment pour les PNR, car l'insertion sociale des activités et le développement économique local sont partie de leurs missions.

Par ailleurs, si les degrés d'organisation des contextes d'action sont plus ou moins élevés, ce sont aussi les modes de coordination dominants qui diffèrent. Le mode de coordination dominant des secours en canyoning est celui de l'organisation avec des règles et des procédures formalisées ; alors que celui de la structuration de l'offre commerciale de canyoning est celui du marché. Cependant, il n'est pas possible d'opposer ces deux modes de coordination, car, comme l'explique Friedberg (1993, p. 172), la régulation des contextes d'action « repose toujours [...] sur des montages, des mixtes inextricables ». En effet, « des éléments de marché et de concurrence existent tant sur le marché que dans les organisations, et des éléments de coordination par des règles existent dans les marchés comme dans les organisations » (Friedberg, 1993, p. 173). Ainsi, des concurrences entre certains corps de secouristes en canyon ont pu être mises en évidence. De même, dans le Parc du Vercors, les actions de la section locale qui préconise des tarifs pour une journée d'encadrement du canyoning, introduisent des éléments de coordination par des règles dans le marché du tourisme sportif.

Ainsi, le cadre théorique de Friedberg permet une analyse fine du degré d'organisation de chaque contexte d'action.

SUIVRE LES ACTEURS : L'ACTEUR-RESEAU

La théorie de l'acteur-réseau tente de mettre en évidence une société « en train de se faire », ce qui amène Latour à la qualifier de sociologie des collectifs. Issue de la sociologie de la traduction dont l'un des travaux fondateurs, devenu célèbre, porte sur l'élevage des coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc (Callon, 1986), elle a oublié le caractère plutôt collaboratif, qui marquait ce cas particulier, pour aller vers une description sans *a priori* des connexions existant entre tous les actants. Actants, car acteurs et actants non-humains font l'objet d'un même traitement, un principe de symétrie revendiqué abolissant la coupure moderne entre nature et société (Latour, 1991). Malgré les propos ironiques de Friedberg sur les « stratégies » des coquilles Saint-Jacques, les non-humains participent au social en connectant entre eux des actants. Mougenot (2003, 102) le met en évidence pour un plan communal d'environnement : « les liens entre les personnes vont permettre une représentation des sites, de leurs liens et des actions qui devraient leur être appliquées, à moins que ce ne soit l'inverse, c'est-à-dire que les liens entre les sites ne suggèrent d'autres liens entre les personnes ».

Actants et acteurs ne doivent leur existence dans le réseau qu'à la seule condition d'être le sujet d'un verbe d'action, ce qui ancre celui-ci dans une réalité tangible. Selon que le produit de leur action crée ou non de l'incertitude, on peut les qualifier de médiateurs ou d'intermédiaires (Latour, 2006).

Cette sociologie est également qualifiée de modeste (Law, 1994), car le chercheur n'y jouit pas d'un statut particulier par rapport aux acteurs qu'il interroge. Cette approche est fondamentalement inductive avec pour objectif de décrire une réalité sans partir de groupes ou de catégories préformatées. Le réseau doit être suivi là où acteurs et actants amènent le chercheur. Le compte-rendu (« risqué », selon Latour) qui doit en être fait aux acteurs, fait partie intégrante de l'étude dans la mesure où il « performe la réalité ». Pour Law, il s'agit d'une « histoire serrée » à raconter, mais on a du mal parfois à savoir si cette histoire a bien

une fin, à la fois d'un point de vue temporel puisqu'il s'agit d'une réalité en train de se construire (Mougenot, *ibid.*), mais aussi du point de vue des limites du réseau étudié qui pourrait bien s'étendre indéfiniment de connexion en connexion.

Enfin, à l'opposé de l'action organisée qui considère la pré-structuration comme fondatrice, quitte d'ailleurs à ce que les acteurs en jouent, l'acteur-réseau considère que le monde est « plat » ou, tout au plus « plissé ». Ce qui fait la centralité d'un actant, ce n'est pas sa position mais bien le nombre de connexions qu'il a avec le reste du réseau : le local peut en effet contextualiser le global.

Dès lors que l'on tente d'analyser les sports de nature, il semble difficile de faire l'économie d'une réflexion sur les rapports entre le social et la nature. En effet, le milieu spécifique dans lequel s'insèrent les sports de nature ne peut être considéré comme un simple décor de théâtre, comme le support passif des activités sportives. Dès lors, quoi de plus naturel que d'intégrer le principe de symétrie dans l'étude des sports de nature ? L'organisation de ces activités sportives génère des controverses scientifiques et techniques, où sont inextricablement mêlés humains et éléments physiques. Les controverses environnementales liées aux sports de nature ou les conflits d'aménagement ne mettent pas simplement en scène des non-humains : ces derniers intègrent l'action et la transforment en devenant des médiateurs.

La coexistence d'une multitude d'activités sportives sur des sites interconnectés pose de multiples problèmes aux acteurs qui ne peuvent être appréhendés que sous la forme d'un réseau. C'est à ce constat que nous sommes arrivés notamment en étudiant l'organisation d'une station de sports d'hiver du Vercors (Rech, Mounet et Briot, 2009). L'arrivée régulière de nouvelles activités sportives (et leur commercialisation) pose un problème spécifique à certains acteurs, mais rien ne permet de relier entre eux ces problèmes. En retraçant les

associations d'acteurs et d'actants, plusieurs collectifs ont été identifiés dans lequel l'usage de l'espace joue un rôle de premier ordre. Ainsi, la spatialité de chaque pratique et le niveau de dérangement des pratiques hégémoniques (le ski alpin et nordique) sont révélateurs de l'état des collectifs. Les espaces de pratique sont tour à tour des médiateurs lorsqu'ils provoquent de l'incertitude entre les acteurs et des intermédiaires lorsque le social se stabilise.

Outre ce caractère panoramique, l'approche par les réseaux offre l'avantage de ne pas considérer comme deux réalités distinctes l'offre et la demande des sites. La population des pratiquants non fédérés, extérieurs à toute action collective, est souvent très nombreuse à fréquenter les espaces récréatifs puisqu'elle regroupe à la fois des touristes, des excursionnistes et des pratiquants locaux. Cette majorité silencieuse peine à trouver sa place dans l'organisation des sites et s'apparente à des masses manquantes (Latour, 2006). Cependant, c'est bien leur présence massive qui structure les relations entre acteurs et s'impose comme une réalité sociale. Au sens de l'acteur-réseau, cette masse s'apparente à un médiateur qui participe pleinement à l'action. Comme nous l'avons observé dans le Parc naturel régional de Chartreuse, c'est bien parce qu'il existe un nombre conséquent de « pratiquants ordinaires » qu'une gestion intentionnelle émerge pour protéger une espèce menacée. C'est également parce que les touristes désertent la moyenne montagne en hiver que les acteurs tentent de s'adapter à ce changement. Il semble donc difficile d'ignorer la demande des sites et la théorie de l'acteur-réseau offre précisément la possibilité de penser ces influences réciproques entre offre et demande.

APPORTS ET LIMITES DES DEUX APPROCHES

Ces deux approches ont en commun d'être inductives et de ne pas considérer que le chercheur ait pour objectif de dévoiler une réalité cachée aux acteurs.

L'action organisée est très adaptée à la réalité des sports de nature pour trois raisons au moins :

- les contraintes macro-environnementales sont faibles et très souvent bricolées,
- il n'y a pas de modèle d'organisation,
- de nombreux acteurs sont confrontés au problème des sports de nature.

Elle a bien répondu à l'analyse de l'organisation locale fine des sites étudiés selon la perspective d'une résolution de problème qui se décline sous diverses formes selon le sport de nature concerné et le lieu.

Elle a également eu une utilité sociale car elle a pu servir à aider les acteurs à réguler leurs actions, notamment par la mise en évidence des logiques d'acteurs, de leurs positions et du degré d'organisation du contexte. En effet, les fédérations sont généralement incapables de gérer les sports de nature et les collectivités territoriales s'y attèlent à peine.

Cependant, elle présente aussi quelques limites.

1. La mise en évidence des ordres locaux ne peut se faire qu'en interrogeant un ou deux acteurs par organisation concernée. Or, on sait bien que chaque acteur peut avoir une stratégie différente au sein d'une même organisation, ne serait-ce qu'en raison des objectifs intermédiaires qui lui sont assignés. Il est donc très difficile de s'assurer du fait que le porte-parole choisi reflète bien la position de son organisation, comme le préconise Friedberg.

2. L'approche par les ordres locaux ne peut résoudre deux éléments très importants et complémentaires.

Elle dissocie l'analyse de l'offre de celle de la demande alors qu'elles sont toutes deux inextricablement liées.

Elle ne prend pas en compte tous les sportifs qui pratiquent hors des organisations sportives constituées. En effet, ces acteurs, ne peuvent pas être considérés comme pertinents

pour l'action organisée, puisqu'ils ne disposent d'aucun moyen d'expression et ne peuvent donc participer à l'équilibre stratégique qui caractérise un ordre local.

3. La limitation à un « problème » définit des contextes d'action segmentés en sous-ensembles pourtant très pertinents mais souvent hétérogènes et non reliés entre eux. En fin d'analyse, l'appréhension fine des divers contextes d'action ne permet donc pas de se faire une idée de l'organisation globale d'une activité en un lieu puisqu'il n'est pas possible de les relier entre eux (Perrin-Malterre et Mounet, 2009). De même, il est impossible de détecter l'influence de l'histoire, ancienne ou récente, du territoire : ainsi, plusieurs cas de conflits engagés entre une activité sportive et d'autres acteurs locaux ont montré que celle-ci n'en était pas la cause première qui était à rechercher dans d'autres oppositions passées au sein du territoire concerné.

4. Il arrive parfois que l'action organisée peine à décrire une situation : la création d'un plan de circulation hivernale sur la Réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura (Paget et Mounet, 2009) a bien donné lieu à la création d'un ordre local mais sans que les acteurs les plus impliqués dans les sports de nature hivernaux puissent y changer quoi que ce soit. Etant exclus de cet ordre local qui les concernaient pourtant au premier chef, ils se sont donc tournés vers leurs élus pour pouvoir se faire entendre. Le « problème » initial a, alors, été redéfini et l'association qui gérait la réserve s'est vu retirer cette gestion par le préfet. Ce type de situation représente donc un « point aveugle » pour la théorie de l'action organisée.

5. Le dernier point problématique est constitué par une insuffisante prise en compte des lieux de pratique, les « objets » n'ayant pas un rôle considéré comme actif dans un ordre local alors que les sites et leurs caractéristiques sont des facteurs-clés pour l'explication des interactions liées à la présence des sportifs de nature.

En conclusion, ces critiques de l'action organisée conduisent à penser que la « résolution de problème » présente des limites que peut transcender la théorie de l'acteur-réseau ; mais celle-ci répond-elle vraiment à toutes les exigences de cette analyse ?

1. Il est certain que la mise en réseau des actants et des acteurs permet de comprendre non seulement la logique de fonctionnement d'un sport de nature dans un site mais également de toutes les activités humaines en interaction avec celle-ci, y compris les autres activités sportives. De plus, le réseau donne également à voir les liens qui peuvent exister entre sites, ce qui est particulièrement intéressant au moment où se mettent en place les PDESI. Il est donc possible d'analyser l'insertion territoriale globale d'une activité en éliminant le point aveugle évoqué ci-dessus. Cependant, une investigation d'une telle ampleur se fait forcément au détriment de la finesse de l'analyse de chaque ordre local qui aurait pu être décrit. Le choix d'utiliser l'une ou l'autre théorie dépendrait donc, en quelque sorte, de l'arbitrage souhaité entre ampleur et précision de l'analyse.

2. La sociologie des collectifs fait souvent l'objet d'une double critique portant sur la construction métaphorique du réseau et sur l'anthropomorphisme constitutif de cette approche. D'une part, l'analyse du réseau serait celle d'une histoire sans fin et d'autre part, l'intégration des non-humains à l'analyse permettrait précisément d'étendre à l'infini les réseaux. C'est ainsi le problème de la délimitation du réseau (ou de son étendue) qui se pose. En réalité, l'ampleur du réseau ne dépend pas forcément des choix arbitraires du chercheur mais aussi de la réalité sociale observée empiriquement. En suivant les acteurs, il est possible de retracer l'ensemble des connexions entre humains et non-humains, jusqu'à arriver parfois à l'impasse de certaines relations. Le réseau tracé n'est alors pas coextensif mais limité en fonction de l'investissement des acteurs dans ce dernier. Dans d'autres cas, en revanche, le chercheur pourrait suivre fort loin les liens existants et doit donc définir par lui-même les limites du réseau étudié.

3. Les pratiquants des sports de nature sont la pierre de touche du réseau car ce sont eux qui le performant. L'analyse nécessite donc absolument de lier l'offre et la demande. Le cas des sportifs hors de toute organisation constituée, les « sportifs ordinaires » (Rech, 2010) est pris en compte dans l'analyse et amène des éclairages très intéressants sur ces « masses manquantes » qui relient les sites entre eux.

Dans la même optique, l'acteur-réseau permet de saisir une réalité en cours de construction sans s'arrêter aux groupes constitués, ce qui est précieux pour mettre en évidence l'émergence d'une activité sportive de nature qui, traditionnellement, tarde à s'institutionnaliser. Les groupes émergents peuvent donc être pris en charge par l'analyse tout comme les individus le sont.

4. Si la théorie de Friedberg gagne à être complétée par d'autres approches comme, par exemple, celle de la justification, celle de Latour nécessite encore plus d'avoir recours à ces apports complémentaires car elle peut être considérée comme une « théorie pauvre » (Crenn, 2002).

5. Les deux approches théoriques n'ont jamais fait l'économie d'une réflexion sur les aspects proprement politiques des contextes d'action étudiés, mais chaque courant propose un éclairage particulier. Comme le souligne Musselin (2005), l'action organisée se distingue d'une approche purement politiste au sens où elle s'intéresse plus particulièrement à l'*action* publique, c'est-à-dire à l'exercice du pouvoir dans sa dimension concrète et interactionniste. Dans le cas du tourisme sportif, elle permet de mettre en lumière l'aspect « bricolé » de l'action publique locale, résultant de négociations entre acteurs intégrant le même système. L'analyse en termes de réseau offre également un point de vue heuristique qui comporte deux dimensions. D'une part, l'innovation sociale et politique est privilégiée dans l'étude, au détriment de la stabilité. D'autre part, Latour (2008) confère au terme « politique » une acception singulière qui se révèle plus large que dans l'approche organisationnelle, puisqu'il

traduit surtout l'existence d'une association (ou d'un collectif) autour d'un problème spécifique. Ainsi, alors que la conception classique de la politique donne droit à des entités déjà assemblées, l'acteur-réseau propose à l'inverse d'intégrer au collectif les entités qui participent à l'action et qui n'ont traditionnellement pas le statut d'objet politique.

6. L'acteur-réseau se révèle extrêmement adéquat dans la mise en œuvre d'une action de concertation. En effet, il permet de construire un savoir commun à tous les acteurs concernés et de dérouler aussi loin que nécessaire le contexte analysé en suivant acteurs et actants, « le compte-rendu risqué » performant le réseau décrit (Mounet et al., 2009). A l'exact inverse de la résolution de problème de l'action organisée qui débouche sur des jeux à somme nulle, il permet de multiplier les « prises » qui sont autant de possibilités de construire des jeux à somme positive, notamment en s'appuyant sur la théorisation de Callon (1986) qui permet de qualifier l'accord plutôt que la coopération conflictuelle.

7. Le monde est-il plat ? Et y a-t-il une réelle opposition sur ce point entre les deux théories ?

Le « bricolage » des structures englobantes par les acteurs est une réalité maintes fois démontrée, y compris lorsqu'ils le font en toute illégalité. Les ordres locaux mettent en évidence ce décalage qui signe en quelque sorte leur existence. L'acteur-réseau s'y refuse pour partir « au milieu des choses » (*in média res*), mais cela change-t-il vraiment quelque chose ? En effet, doit-on, à chaque étude, recommencer à découvrir, par exemple, le cadre juridique spécifique de telle ou telle situation ? C'est très certainement pour ne pas postuler de catégorie *a priori* que l'acteur-réseau se refuse à considérer un macroenvironnement contraignant pour les acteurs. Mais, Friedberg ne postule-t-il pas la même chose avec la notion de bricolage ? Le seul point positif à retenir dans ce monde plat est donc, nous semble-t-il, la possibilité qu'a le local de contextualiser le global. Ainsi le parc naturel régional du Vercors a-t-il été central, parce que pionnier, dans l'organisation territoriale des sports de

nature avant 2000, puis le Conseil général de l'Ardèche a repris pour quelques années le flambeau avec la mise en place d'une CDESI qui est encore prise en exemple, positivement ou négativement selon les acteurs concernés.

CONCLUSION

L'action organisée et l'acteur-réseau sont deux théories adéquates pour analyser la façon dont s'organisent localement les sports de nature.

Elles comportent des éléments communs : induction, rôle central de l'incertitude (pouvoir ou médiateur), liberté des acteurs,... D'autres aspects les opposent : groupes constitués ou non *a priori* (rôle des porte-parole), rôle des non humains, limitation *a priori* ou non du contexte étudié,...

Le choix d'utiliser l'une ou l'autre théorie peut, entre autres, dépendre de la focale utilisée, vision panoramique, panoptique, pour l'acteur-réseau, contre vision détaillée, oligoptique, pour l'action organisée...

Mais au-delà de ces points communs et de ces différences, ce qui les sépare c'est plus fondamentalement l'état de la société étudiée. L'action organisée a été un bon reflet des années quatre-vingt-dix qui ont été caractérisées par l'existence de conflits assez violents dans les sports de nature du fait de leur démocratisation / massification encore récente. La résolution de ces problèmes s'est amorcée à la même période pour prendre de l'ampleur avec la demande participative qui caractérise la période plus récente des années deux mille. De ce point de vue, la résolution de problème liée aux ordres locaux répond tout à fait à la posture plus technocratique qui prévalait dans la première période. En revanche, la prise en compte des individus et non des seuls porte-parole correspond bien à « l'impératif délibératif » (Blondiaux et Sintomer, 2002) qui caractérise la seconde. L'acteur-réseau peut donc être considéré comme une façon complémentaire mais non exclusive de décrypter la réalité

actuelle des sports de nature dans une optique contemporaine d'utilisation pragmatique de concepts complémentaires.

- BLONDIAUX, LOIC (2007). Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour sur un concept classique de la science politique, *Revue Française de Science Politique*, 57 (6), pp. 759-774.
- CALLON, MICHEL (1986). « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n°36, p. 169-208.
- CRENN, GAELLE (2002). Scribe, dé-scription, description : ce que la sociologie de la traduction fait au terrain. À propos d'un dispositif muséographique, *Études de communication*, 25 | 2002, [En ligne], mis en ligne le 23 mars 2009.
<http://edc.revues.org/index651.html>
- FRIEDBERG ERHARD (1993). *Le pouvoir et la règle*, Paris, Le Seuil.
- GAYTE, XAVIER, MOUNET, JEAN-PIERRE PERRIN, CLEMENCE ET ROCHEBLAVE, MATHIEU (2003). La gestion concertée des sports de nature en espace protégé, *Montagnes Méditerranéennes*, 18, 9-13.
- LATOUR, BRUNO. (1991). *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.
- LATOUR BRUNO (2006). *Changer de société – Refaire de la sociologie*, Paris, Editions La Découverte.
- LATOUR BRUNO (2008). Pour un dialogue entre science politique et *science studies*, *Revue Française de Science Politique*, 58(4), p. 657-678.
- LAW, JOHN (1994). *Organizing Modernity*, Oxford UK & Cambridge USA : Blakwell.
- MOUGENOT, CATHERINE (2003). Prendre soin de la nature ordinaire, MSH, INRA.
- MOUNET, JEAN-PIERRE (2000). *Les activités sportives de nature en France : contraintes globales, flou organisationnel et stratégies d'acteurs*, DHDR, Grenoble, Université Joseph Fourier.

MOUNET, JEAN-PIERRE, BEZANNIER, FRANCK, GIRARDIN, PHILIPPE ET GUERSEN, PASCALE (2009). La conférence des Hautes-Vosges : d'une situation conflictuelle à une démocratie participative ? *Colloque international « Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux »*, Chambéry, 16-18 septembre 2009.

MUSSELIN CHRISTINE (2005). Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? *Revue Française de Science Politique*, 55(1), p. 51-71.

PAGET ELODIE ET MOUNET JEAN-PIERRE (2009). La pratique de la raquette à neige dans la Réserve naturelle de la Haute-chaîne du Jura : une gestion problématique, *Science et Motricité*, 2009/2, 67, 79-87.

PERRIN, CLEMENCE BORRELL, HUGO RAHARINOSY, ANDRIA ET MOUNET ET JEAN-PIERRE (2003). Une composante de l'offre touristique à la structuration en émergence : Le canyoning dans le Vercors, *ReTour*, 1.

PERRIN, CLEMENCE ET MOUNET, JEAN-PIERRE (2002). La pratique du canyoning dans deux Parcs naturels régionaux, *Premier congrès de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française*, Toulouse, Université Paul Sabatier, 28-30 octobre 2002.

PERRIN, CLEMENCE ET MOUNET, JEAN-PIERRE (2004). «L'insertion de l'offre de canyoning dans l'industrie touristique : une étude comparative entre le Massif des Bauges et le Vercors, *Loisir et Société*, 27(1), 143-172.

PERRIN-MALTERRE, CLEMENCE ET MOUNET, JEAN-PIERRE (2009). Canyoning et gestion de l'espace naturel, *EspacesTemps.net*, Textuel, 14.09.2009,
<http://espacetemps.net/document7874.html>

RECH, YOHANN (2010). *Les cosmopolitiques des sports de nature. Réseaux, controverses et démocratie participative dans les espaces de loisir sportif : contribution à une sociologie des*

collectifs. Etudes de cas dans les massifs de Chartreuse et de Belledonne, Thèse de doctorat STAPS, Grenoble, Université J. Fourier.

RECH, YOHANN, MOUNET JEAN-PIERRE ET BRIOT MARIKA (2009). L'innovation dans les sports de nature : l'irruption de nouvelles activités dans une station de sports d'hiver, *Espaces et Sociétés*, n°136-137, p. 157-171.